

QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne. C'est une démarche simple, rapide et gratuite.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice, par le juge.

Litiges concernés et champs d'action :



QU'EST-CE QUE LE CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole**, qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret à l'égard des tiers.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

La conciliation de justice est saisie de la propre initiative d'une des parties: une simple prise de rendez-vous en mairie, Tribunal de proximité, Maison de Justice et du Droit, service social... ou en cherchant un lieu de permanence sur le site www.conciliateurs.fr. Il peut être saisi par un juge de proximité dans le cadre d'une conciliation déléguée.

DEUX CHEMINS MÈNENT A LA CONCILIATION

La conciliation conventionnelle

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties.

Si le demandeur se présente seul, le conciliateur invite demandeur et défendeur à participer à une rencontre de conciliation. En cas d'échec de la conciliation, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

La conciliation déléguée

Le juge peut déléguer son pouvoir de conciliation au conciliateur. Lors d'une audience au tribunal, ou même avant cette audience, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige avec le concours d'un conciliateur.

Si aucun accord n'est trouvé au cours de cette réunion d'écoute et de dialogue, les parties reviennent devant le tribunal.

OÙ TROUVER UN CONCILIATEUR ?

Antibes
Antenne de justice
80, deuxième avenue
06000 Antibes
Tel : 04.92.19.75.40
Bpantennedejustice@ville-cannes.fr

Biot
Mairie Village
06410 Biot
Tel : 04.92.91.55.80

Cagnes sur mer
C.C.A.S.
37, avenue de la gare
06800 Cagnes sur mer
Tel : 04.92.02.47.47

Carros
Antenne de Justice
15 bis, rue du Bosquet
06510 Carros
Tel : 04.93.08.82.42

Gattières

Mairie
11, rue Torin et Grassi
06510 Gattières
Tel : 04.92.08.45.70

Maison des seniors de Nice Nord
144, boulevard de Cessole
06300 Nice
Tel : 04.97.13.42.43

Grasse

Relais Information Quartier
Sainte Claude
5 traverse de la Cavalerie
06130 Grasse
Tel : 04.93.77.86.12

Saint Vallier de Thiey
Maison du département
101, allée Charles Bonome
06460 Saint Vallier de Thiey
Tel : 04.89.04.30.75

La Colle-sur-Loup

Mairie
Chemin du Canadel
06480 La Colle sur Loup
Tel : 04.93.32.36.36

Valbonne

Antenne de Justice
2, place des Amoureux
06560 Valbonne
Tel : 04.92.19.76.10

Mandelieu la Napoule

Mairie Annexe Saint Claude
Avenue de la République -
06210 Mandelieu la Napoule
Tel : 04.89.87.52.88

Vallauris

Antenne de Justice
6, boulevard Jacques Ugo
06220 Vallauris
Tel : 04.92.19.76.20

Menton

Maison de Justice et du Droit
38, rue Henri Gréville
06500 Menton
Tel : 04.93.78.03.57

Vence

Mairie
Place Georges Clémenceau
06410 Vence
Tel : 04.93.58.41.00

Mouans Sarthoux

Mairie
5 Place du Général de Gaulle
06370 Mouans Sarthoux
Tel : 04.92.92.47.00

Villefranche sur Mer

Hôtel de Ville
La Citadelle - BP 7
06236 Villefranche sur Mer
Tel : 04.93.76.33.33

Nice

Conseil de Prud'hommes
Pôle social
3 et 5 rue Provana de Leyni
06300 Nice
Tel : 04.93.13.42.43

Villeneuve-Loubet

Mairie
Place de la République
06270 Villeneuve-Loubet
Tel : 04.92.02.60.00

Maison du Département de Nice Centre

26, rue Saint-François de Paule
06300 Nice
Tel : 04.89.04.32.90